Département de l'Yonne - Arrondissement d'Auxerre

Extraits du registre des délibérations – D_2019_044
Conseil communautaire du 23 mai 2019 à 18h30

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois mai, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Montholon, salle du conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Mahfoud AOMAR.

Nombre de communes : 13 Date de la convocation : 16 mai 2019

Présents (21) : Mahfoud AOMAR, Karine BONAME, Bruno CANCELA, Roger CHARPY, Gérard CHAT, Jean CONSEIL, Nathalie DIAS GONCALVES, Patrick DUMEZ, Andrée GOLLOT, Yann HOUZÉ, Jean-Claude LESCOT, Christian MARTIN, Benoît MAURY, Évelyne MAURY, Bernard MOREAU, Jean-Pierre MUROT, Sophie PICON, Hugues SAULET, Alain THIERY, Jean-Marie VALNET, Joëlle VOISIN.

Pouvoirs (3) : Marie-Louise COURTOIS pouvoir à Jean-Claude LESCOT, Marie-Laurence NIEL pouvoir à Mahfoud AOMAR, Jean-Pierre TISSIER pouvoir à Jean-Marie VALNET.

Absents (5) : Claudine CIEZKI, Irène EULRIET-BROCARDI, Philippe GEORGES, David SEVIN, Micheline VEILLARD.

Ayant délibéré : 24 **Secrétaire de séance** : Jean CONSEIL

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

INSTALLATION DE BORNES INTERACTIVES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Le président indique que la Communauté de Communes est compétente depuis le 1er janvier 2017 en matière de « promotion du tourisme ». À ce titre, il est proposé d'installer trois bornes interactives sur le territoire de la Communauté de Communes : une à MONTHOLON (Aillant-sur-Tholon), une à La FERTE-LOUPIERE et une à SAINT-AUBIN-CHATEAUNEUF.

La borne interactive permettra de visualiser les activités proposées sur le territoire en cartographie 3D (musées, patrimoine, hébergements, lieux de restauration…).
Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Postes	Dépenses HT	Postes	Recettes
Développement/licence	17 000 €	Subvention Région BFC (20%)	9 800€
Bornes murales (3)	30 000 €	DETR (30%)	14 700 €
Formation installation	2 000 €	Autofinancement	24 500 €
TOTAL	**49 000 €**	**TOTAL**	**49 000 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De donner mandat au président aux fins de solliciter toutes les subventions présentées auxquelles l'opération est éligible,
- D'autoriser le président à engager l'opération d'installation des trois bornes interactives dans la limite de 49 000 € HT,
- D'autoriser le Président à engager la procédure de consultation pour le choix de l'entreprise,

REÇU EN PREFECTURE
le 28/05/2019
Application agréée E-legalite.com
70_DE-089-248900524-20190523-D_2019_044B

- D'autoriser le président à engager tous les marchés publics nécessaires à la réalisation de l'opération, dans la limite budgétaire de 49 000 € hors taxes, étant précisé que le conseil sera informé, à chaque séance, de l'avancement du projet et des engagements de marchés réalisés.

Considérant l'exposé du président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

DONNE mandat au président aux fins de solliciter toutes les subventions présentées auxquelles l'opération est éligible,
AUTORISE le président à engager l'opération d'installation des trois bornes interactives dans la limite de 49 000€ HT,
AUTORISE le président à engager la procédure de consultation pour le choix de l'entreprise ;
AUTORISE le Président à engager tous les marchés publics nécessaires à la réalisation de l'opération, dans la limite budgétaire de 49 000 € hors taxes, étant précisé que le conseil sera informé, à chaque séance, de l'avancement du projet et des engagements de marchés réalisés.

Le président de la C.C.A, Mahfoud AOMAR

Acte rendu exécutoire
Et publication ou notification du

Communauté de Communes de l'Allantais
R.F.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/05/2019
Application agréée E-legalite.com
70_DE-089-248900524-20190523-D_2019_044B